Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602582-20251125-DCM_2025060-DE

La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, François PIERRE, Karina LE GOFF, Denis BRUANDET, Pascale DE SALINS, Jean-François MALAÜS, Jean-Claude RIOU
Pouvoirs	Isabelle RACLET à Sophie LECANUET, Guillaume ARTHUS à Jean-Paul LE NIN, Alain DUYCK à Pascale DE SALINS, Karen BLEVIN à Karina LE GOFF
Conseillers non représentés	Virginie LE PORT, François MORICEAU, Céline STRYHANYN,

060 – Mise à jour du tableau des effectifs suite à l'avancement de grade

Monsieur le Maire expose

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter une modification à la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2025 afin de corriger une erreur matérielle car une décision d'avancement de grade prise par le Maire avait été omise dans la délibération.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu l'arrêté 2021-300 du 30 novembre 2021 instaurant les lignes directrices de gestion de la collectivité,

Vu la délibération n°046 du 30 septembre 2025 concernant la mise à jour du tableau des effectifs suite à l'avancement de grade,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que la suppression de l'emploi n'entraine pas de modification dans l'organisation générale des services,

Considérant le surclassement démographique de la commune,

Considérant la nécessité de corriger une erreur matérielle portée à la délibération du 30 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1er octobre 2025

SUPPRESSION	CREATION
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attaché	Attaché principal
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602582-20251125-DCM_2025060-DE

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi

Scrutin :

Pour : 17 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Karina LE GOFF, Denis BRUANDET, Isabelle RACLET, Karen BLEVIN, Guillaume ARTHUS, François PIERRE, Jean Claude RIOU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-François MALAÜS.

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME –
Le 25/11/2025
Le Maire,
Yves NORMAND